

Séance du 6 mars 2019

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 6 mars 2019 en réunion ordinaire, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Gérard TARDY**, Maire.

Convocations transmises le 28 février pour la réunion du 6 mars 2019.

Étaient présents : Delphine COURTOT, Nadine DUPREY, Samuel JEANNIARD, Alexandre JOUVANCEAU, Marie Christine MORIN, Maria PEIRAZEAU, Gérard REMONDET, Jean Luc ROSIER, Maria SANCHEZ NOGAREDA.

Excusés : Jean Paul MAGNIEN pouvoir à Nadine DUPREY, Mathilde MAGNIEN pouvoir à Samuel JEANNIARD, Nathalie DZYGA GOUVERNEMENT pouvoir à Maria SANCHEZ NOGAREDA, Incarnation NOBLOT pouvoir à Maria PEIRAZEAU,

Gérard REMONDET a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

1. DELEGATIONS DU MAIRE

Suite au sinistre sur la porte de la salle des fêtes durant la location du 31 décembre 2018 au 1^{er} janvier 2019 ; un chèque a été encaissé pour un montant total de 156,00 €, correspondant au remboursement du coût de la réparation.

2. CG ET CA 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal élit pour président de séance Jean-Luc ROSIER, 1^{er} Adjoint, afin de débattre du compte administratif 2018 et prend connaissance de l'état des crédits et des dépenses du budget communal en 2018 qui se présente comme suit :

Fonctionnement	Dépenses : 439 782,38	Recettes : 505 465,12
Investissement	Dépenses : 91 192,23	Recettes : 373 863,41

Compte tenu des reports de l'exercice précédent, à savoir :

Excédent de fonctionnement : 447 294,74

Déficit d'investissement : 151 887,96

Et des Restes à réaliser (RAR) de : 64 324,99

Le Solde global d'exécution de l'exercice 2018 présente un excédent en fonctionnement de 512 977,48 €, et un excédent en investissement de 66 458.23 €.

Le conseil municipal procède au vote du compte administratif alors que le Maire, Gérard TARDY, se retire momentanément de l'assemblée. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité, soit 13 voix.

Le compte de gestion 2018 élaboré par le comptable de la commune présentant les mêmes sommes, est ensuite approuvé à l'unanimité, soit 14 voix.

Séance du 6 mars 2019

3. Budget 4 Pieds de Poiriers – Compte de gestion et Compte Administratif 2018

Le Conseil Municipal élit pour président de séance Jean-Luc ROSIER, 1^{er} Adjoint, afin de débattre du compte administratif 2018 et prend connaissance de l'état des crédits et des dépenses du budget annexe en 2018 qui se présente comme suit :

Fonctionnement	Dépenses : 53 315,11 €	Recettes : 78315,11 €
Investissement	Dépenses : 25 000,00 €	Recettes : 53 315,11 €

Compte tenu des reports de l'exercice précédent, à savoir :

Déficit de fonctionnement : 25 000,00 €

Déficit d'investissement : 28 315,11 €

Et des Restes à réaliser (RAR) de : 0,00 €

Le Solde global d'exécution de l'exercice 2018 présente un équilibre en fonctionnement et en investissement de 0,00 €.

Le conseil municipal procède au vote du compte administratif alors que le Maire, Gérard TARDY, se retire momentanément de l'assemblée. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité, soit 13 voix.

Le compte de gestion 2018 élaboré par le comptable de la commune présentant les mêmes sommes, est ensuite approuvé à l'unanimité, soit 14 voix.

4. Budget « Prés Bouffeu » – Compte de gestion et Compte Administratif 2018

Le Conseil Municipal élit pour président de séance Jean-Luc ROSIER, 1^{er} Adjoint, afin de débattre du compte administratif 2018 et prend connaissance de l'état des crédits et des dépenses du budget annexe en 2018 qui se présente comme suit :

Fonctionnement	Dépenses : 0,00 €	Recettes : 0,00 €
Investissement	Dépenses : 0,00 €	Recettes : 0,00 €

Compte tenu des reports de l'exercice précédent, à savoir :

Equilibre de fonctionnement : 0,00 €

Déficit d'investissement : 41 816,20 €

Et des Restes à réaliser (RAR) de : 0,00 €

Le Solde global d'exécution de l'exercice 2018 présente un équilibre en fonctionnement et un déficit en investissement de 41 816,20 €.

Le conseil municipal procède au vote du compte administratif alors que le Maire, Gérard TARDY, se retire momentanément de l'assemblée. Le compte administratif est approuvé avec 11 voix pour, et 2 voix contre.

Le compte de gestion 2018 élaboré par le comptable de la commune présentant les mêmes sommes, est ensuite approuvé avec 12 voix pour, et 2 voix contre.

Séance du 6 mars 2019

5. AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Budget Principal

Constatant à la fin de l'exercice 2018, le résultat global excédentaire en investissement d'un montant de 130 783,22 € ainsi que les restes à réaliser pour un montant de 64 324,99 €, et en fonctionnement d'un excédent de 512 977,48 €.

Le conseil municipal décide après vote à l'unanimité

- de PRENDRE la somme de 512 977,48 € au compte 002 en recette de fonctionnement du Budget Primitif 2019.
- de PRENDRE la somme de 66 458,23 € au compte 001, en recette d'investissement du Budget Primitif 2019.

Budget « 4 pieds de poiriers »

Le Budget annexe ayant été clôturé par délibération du Conseil en date du 16 janvier 2019, il n'y a pas d'affectation des résultats.

Budget « Prés Bouffeu »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les résultats de l'année 2018 qui doivent être reportés au budget primitif 2019 :

- en dépenses d'investissement : 41 816,20 € au compte 001

Le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats 2018 par 12 votes pour et 2 votes contre.

6. REFACTURATION DE L'EAU

Le Conseil Municipal fixe le prix de l'eau pour les usagers de l'automate de distribution de la Riotte. Une moyenne du prix du mètre cube est définie d'après les factures d'eaux de 2018 sur une consommation du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année.

545 m³ pour la somme de 1278.22 €, soit **2.35 € / m³** en moyenne.

A cela s'ajoute le coût de maintenance de l'automate, soit 6.50€ en somme fixe annuelle par clé attribuée, assimilable à un abonnement.

Le prix de l'eau pour la locataire de la salle des fêtes est défini de la même façon sur la base des factures de 2018 soit 91 m³ pour la somme de 475.15 € et s'élève donc en moyenne à **5.22 € / m³** (assainissement compris).

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTER** la tarification proposée
- **CHARGER** le Maire de la refacturation aux utilisateurs.

Séance du 6 mars 2019**7. SUBVENTIONS 2019**

Le Conseil Municipal vote les subventions à inscrire au Budget Primitif 2019 :

Organisme	Montant proposé	Montant voté
Amicale des Sapeurs-pompiers de Morey-Chambolle	1 000,00 €	1 000,00 €
Harmonie de Gevrey-Chambertin	600,00 €	600,00 €
Subvention au Centre Communal d'Action Sociale	10 000,00 €	10 000,00 €
Association du patrimoine de Morey	1 000,00 €	1 000,00 €
La boîte à Musique	300,00 €	400,00 €
Amicale des écoles de Morey-Chambolle	400,00 €	400,00 €

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le tableau ci-dessus, et charge le Maire de les inscrire au budget 2019.

8. INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune de Morey ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter le paiement des dépenses d'Investissement du 1^{er} trimestre 2019 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'Investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018. A savoir :

CHAPITRE	2018	1 ^{er} trimestre 2019
20	9 764,00 €	2 441,00 €
204	201 300,00 €	50 325,00 €
21	211 992,36 €	52 998,09 €
23	29 576,04 €	7 394,01 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2019.

Séance du 6 mars 2019

9. VOTE DES TAUX 2019

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des taxes directes locales pour 2019 identiques à celles de 2018 et vote à l'unanimité les taux comme suit :

Taxe d'habitation : 5,79 %

Taxe Foncier bâti : 10,29 %

Taxe Foncier Non-Bâti : 16,90 %

10. AVENANT MEDECINE PREVENTIVE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Morey a signé le 17 juillet 2007 une convention de mise à disposition du personnel du service de médecine préventive du CDG 21.

La cotisation est assise sur la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité, telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs dressés pour règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale au titre de l'assurance maladie.

Le conseil d'administration du centre de gestion a, par délibération en date du 27 novembre 2018, décidé de réviser le taux de cotisation des adhérents à ce service et de la fixer à 0,42%, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un avenant à la convention de 2007, afin de modifier le taux de cotisation (article 4).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- AUTORISE monsieur le Maire à signer cet avenant.

11. CONTRAT DE TRAVAIL DU PERSONNEL

Le contrat de l'agent en charge de la salle des fêtes arrive à échéance le 31 mai 2019. Ce poste a été créé par délibération du Conseil Municipal du 18 mai 2016. Cependant, l'échelle de rémunération n'ayant pas été indiquée dans celle-ci, il est nécessaire de la reprendre et de la compléter, préalablement au recrutement ou au renouvellement d'un agent.

Le poste créé en juin 2016 est un emploi d'adjoint technique, à temps non complet, à raison de 17h hebdomadaire, pour la fonction de responsable de l'entretien de la salle des fêtes. Cet emploi est équivalent à la catégorie C, il est ouvert au grade d'adjoint technique, et sera de nouveau pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées par la Loi 84-53 du 26 janvier 1984, article 3-3. La rémunération de l'agent sera basée sur l'échelle C1.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité la modification du poste proposée.

Séance du 6 mars 2019

12. VENTE PARCELLE AB 142

Le Domaine PONSOT à Morey-Saint-Denis propose de se rendre acquéreur de la parcelle AB 142, propriété communale, car celle-ci constitue une protubérance à l'intérieur de sa parcelle AB 462 en cours de réaménagement.

Cette parcelle AB 142 a une superficie de 1 are 67 et est classée en appellation Morey-Saint-Denis Village. Il propose d'acquérir ce bien pour un montant de 3 500,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre la parcelle communale AB 142 pour un montant de 3 500,00 € au domaine PONSOT. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

13. MUR RIOTTE

Jean Luc Rosier, adjoint en charge de la voirie expose le projet.

La Commune est propriétaire de la vigne du « Clos de la Riotte » située au Nord du parc de la salle des fêtes, en bordure du chemin n° 15 reliant la RD 122 à la RD 974, et dénommé « Chemin de la Riotte ».

Le mur de soutènement d'une longueur d'environ 47 m est en mauvais état.

Dans le cadre du Plan Patrimoine Insertion (PPI), en partenariat avec le Conseil Départemental, il est possible de confier ces travaux à des salariés en contrats aidés de l'association « Sentiers ».

Ces travaux leur permettent d'acquérir un savoir-faire de base pour la rénovation et la mise en valeur du petit patrimoine public non protégé.

Le fond Climat est également partenaire de l'opération, et participe à son financement.

Le coût de l'ensemble des travaux s'élève à 29 381,00 € et sera financé de la façon suivante :

Fond Climat	50 %	14 690,00 €
PPI Conseil Départemental	25 %	7 345,00 €
Commune Fonds propres	25 %	7 345,00 €
Total	100 %	29 381,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean Luc Rosier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accepter le projet

- **DEMANDE** que le financement soit inscrit au budget primitif 2019.

14. RAPPORT GRDF

Synthèse GRDF concernant l'année 2017.

La commune a délégué sa compétence gaz naturel au SICECO par délibération prise en 2008. La commune compte actuellement 6 920 mètres de réseau, dont l'âge moyen atteint les 28 ans. 218 clients sont recensés sur la commune pour une consommation totale d'environ 5 millions de kilo watt heure. En 2017, 9 380 € ont été investis dans le réseau.

Séance du 6 mars 2019

15. RECENSEMENT POPULATION

Comme chaque année, l'Insee nous fournit les chiffres de la population de la commune, conformément aux dispositions de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Au 1^{er} janvier 2016 :

Population municipale : 674

Population comptée à part : 14

Population totale : 688

Pour mémoire : 694 en 2015 - 710 en 2014 - 715 en 2013

16. QUESTIONS DIVERSES

Suite au changement de législation concernant les élections, le Maire prend toutes les décisions d'inscriptions et de radiations, puis est contrôlé à posteriori par une commission composée de Madame Maria SANCHEZ NOGAREDA, représentant la commune, Monsieur Michel MAGNIEN, représentant le TGI, et Monsieur Michel JEANNIARD, représentant le Préfet.

Une réunion d'information concernant les Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC) aura lieu à Barges le 14 mars 2019 à L'espace de rencontre et de loisirs.

Le Maire informe que pour l'organisation du Marathon des Grands Crus, un nombre important de bénévoles est souhaité. Pour ceux qui seraient intéressés, vous pouvez vous inscrire sur le site <https://www.marathondesgrandscrus.com/benevole>

Le système « Panneau Pocket » a été mis en place par la commune. L'application gratuite, est à télécharger sur tous les smartphones ou tablettes.

Concernant la réforme des listes électorales, une permanence aura lieu le samedi 30 mars 2019, de 10h00 à 12h00, date limite d'inscription pour les élections européennes à venir. Pour les jeunes majeurs nés entre 1998 et 2000, merci de vous rapprocher de la mairie, ou du site internet de l'Insee pour vérifier votre inscription.

L'interCLE Vouge/Ouche organise des balades gratuites sur les thématiques de la nappe de Dijon Sud et de la rivière Cent Fonts.

Inscriptions sur le site <https://goo.gl/forms/fgSsGOvaVFv24EY52>

Ou auprès de Mme MAUVE au 06 42 15 32 06 ou par mail karinemalva@hotmail.fr

Les prochaines dates sont :

20/03/2019 13h30-16h30

18/05/2019 10h30-13h30

30/03/2019 13h30-16h30

19/06/2019 10h30-13h30

13/04/2019 13h30-16h30

Prochain Conseil prévu le 27 mars 2019

Séance levée à 19h57

Affiché le 07/03/2019